



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Procédure de consultation : procédure adaptée – articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

Ce document fait référence au CCAG Fournitures courantes et services (arrêté du 30 mars 2021)

Date limite de réception des offres : 10 octobre 2024 à 12h00

par dépôt sur la plateforme de publication www.aji-france.com

Personne publique contractante responsable adjudicatrice du marché :

Le Principal du collège du Collège Belledonne à Villard-Bonnot

Adresse : 1 avenue de Belledonne 38190 VILLARD-BONNOT

Personne responsable du suivi et de l'exécution du présent marché :

- sur le plan pédagogique : Mme RENATEAU Nathalie ou Mme KEANE Mathilde
- sur le plan financier : Mme LEPLUS Aurélie

Pour tout contact : intendance.0381778b@ac-grenoble.fr

VOYAGE en ANGLETERRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le collège Belledonne souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire à destination de : SUD DE L'ANGLETERRE

Lot unique : semaine 14,15,16,20 et 21 en 2025 (départ dimanche soir - retour samedi fin de matinée)

Nombre de participants : 54 élèves et 5 professeurs, soit 59 personnes

Hébergement : FAMILLE

Transport : autocar de tourisme (avec WC, micro, repose pieds, cale têtes..., pas de bus de ligne ou scolaire) / ferry aller (et retour) /ou eurotunnel retour

Programme :

Hébergement dans le sud de l'Angleterre (région de Brighton par exemple)

- Départ du collège de Villard-Bonnot le dimanche en fin de journée,
- voyage de nuit, traversée en ferry au matin
- Full English Breakfast dans le ferry ou à l'arrivée, pub dans les environs de Douvres
- Route vers Greenwich
- Embarquement en bateau mouche - remontée de la Tamise Greenwich - Westminster pier
- départ en bus vers le centre d'hébergement

Au cours du séjour :

- Une ou deux journées à Brighton (Royal Pavilion ?, Undercliff walk)
- Une ou deux journées à Londres (Tower of London? + musées gratuits)
- Une initiation au cricket dans un club, pas dans un park
- Un déjeuner dans un fish and chips
- Selon tarif et possibilités: assister à une comédie musicale à Londres (en option)

Retour : Départ le vendredi en fin de journée, arrivée le samedi en fin de matinée à Villard-Bonnot

Prévoir le petit déjeuner du retour sur l'autoroute

Prestations demandées :

■ Transport :

Autocar de tourisme avec forfait kilométrage et carburant inclus. Hébergement du chauffeur pour toutes les nuitées et repas. Parking, péages, autoroutes inclus.

Préciser le nom du transporteur et de la compagnie, le numéro de la Société et toutes les coordonnées internationales, copie des licences communautaires, attestation d'assurance pour le véhicule + responsabilité civile professionnelle, ainsi que le plan de route au plus tard 15 jours avant le départ

■ Hébergement :

En famille

■ Repas à inclure : petit-déjeuner du J2 au petit-déjeuner du J7

■ Assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), rapatriement, vol et perte de bagages

■ Toutes les visites comprises (entrée des sites).

■ Une permanence d'assistance en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leur répercussion sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date du départ du voyage.

La proposition devra également détailler les propositions d'annulation du voyage et leurs répercussions en terme d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date du départ du voyage.

À noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché sera rendu impossible par suite d'un évènement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie, pandémie, grève, guerre, ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais, et être remboursés de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation de prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à de circonstances exceptionnelles et inévitables.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Le délai et la validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : RETRAIT DU DOSSIER

Il est remis gratuitement aux sociétés ou organismes. Il est constitué du présent document comportant 4 pages.

Une copie du présent dossier peut être demandé par courriel à intendance.0381778b@ac-grenoble.fr ou consultée à l'adresse

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment signées et datées.

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11.
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur à fin de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.
- Le N° D.U.N.S : à fournir uniquement pour les fournisseurs étrangers. Il s'agit d'un numéro à neuf chiffres (Data Universal Numbering System) qui permet d'identifier les entreprises dans le monde.
- Un devis détaillé
- Un acte d'engagement complété mais non signé, reprenant et acceptant les éléments du présent document, et détaillant précisément le prix TTC.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat. (5 pages maximum)

La transmission des offres doit être effectuée exclusivement de façon dématérialisée via la plateforme de l'AJL

La date limite de dépôt des offres est : 10 octobre 2024 à 12h00

Une copie de sauvegarde peut être envoyée sous pli cacheté, avec la mention NE PAS OUVRIR, copie de sauvegarde, voyage à...

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur par mail : intendance.0381778b@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04.76.45.79.20

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Qualité du service proposé (programme, activités, assurance, conditions d'annulation,...)	50%
Prix	50%

ARTICLE 7 : NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur de réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les 3 premiers candidats classés en fonction des critères définis ci-dessus.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise par courriel ou courrier au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 8 : PAIEMENT

En raison du déploiement du logiciel OP@LE en janvier 2025, aucun acompte ne sera versé en 2024. Le premier versement aura lieu fin janvier 2025.

Les factures d'acompte et de solde devront obligatoirement être déposées sur Chorus pro. Elles seront payées dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement.

La facture devra comporter la référence au marché, le nom et l'adresse du prestataire, le numéro SIRET et le RIB.

Le règlement sera effectué en euros.